



Communiqué de presse

Suite aux Hautes Instructions de Sa Majesté, la MAMDA met en œuvre un dispositif spécifique pour accompagner et soutenir les agriculteurs face à la sécheresse de la campagne agricole 2021-2022

Rabat, le 23 février 2022

Suite aux Hautes Instructions de Sa Majesté, la MAMDA réitère son engagement et sa mobilisation pour la campagne agricole 2021-2022 avec la mise en œuvre d'un dispositif spécifique permettant aux agriculteurs de faire face à la sécheresse autour de 4 mesures.

Report et rééchelonnement des arriérés de paiement des primes d'assurance

La première mesure du dispositif concerne le report des échéances de paiement des primes d'assurance agricoles dues au titre de 2021. La MAMDA accordera ainsi aux agriculteurs impactés par la sécheresse des facilités de paiement afin de leur permettre d'aborder, avec plus de sérénité, la campagne agricole prochaine.

Accélération du processus d'indemnisation

Compte tenu de la situation critique des agriculteurs et afin de pouvoir indemniser dans un délai optimal les agriculteurs des zones défavorables, la MAMDA a d'ores et déjà initié le processus d'expertise alors que ce processus n'est usuellement enclenché qu'au mois d'avril. Ceci permettra de raccourcir le délai d'indemnisation d'environ 3 mois.

Il est à noter que le capital assuré représente plus d'1 milliard de dirhams pour 1.000.000 d'hectares assurés au titre de la campagne agricole en cours.

Distribution de ristournes de mutualité exceptionnelles au profit des agriculteurs sociétaires

La MAMDA assurera la mise en paiement exceptionnelle de ristournes de mutualité au profit de ses agriculteurs sociétaires au cours du second trimestre 2022.

Encouragement de l'assurance multirisque climatique pour l'arboriculture fruitière

Pour permettre aux agriculteurs de faire face à la sécheresse, la MAMDA mettra en œuvre un dispositif spécifique pour encourager et développer l'assurance multirisque climatique pour l'arboriculture fruitière. A titre de rappel, ce produit couvre contre la grêle, gel, vents violents, chergui, excès d'eau et hautes températures.

La campagne agricole 2021-2022 est la troisième sécheresse sévère après celle de 2015-2016 et 2019-2020. Au total, la MAMDA aura indemnisé 3,8 milliards de dirhams aux agriculteurs.

La mise en œuvre rapide et efficiente du dispositif d'indemnisation est possible grâce à l'investissement régulier consenti par la MAMDA dans le monde agricole : développement du réseau de distribution dans le monde rural, accroissement du réseau d'expert (200 experts déployés par campagne), digitalisation des processus (rapport d'expertise, règlement à distance, ...) et investissement dans des systèmes d'informations dédiés (images satellitaires de données végétales, progiciel de souscription et d'indemnisation).